Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_02 - Approbation du schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres (annexes)
Annexe(s) :
- Schéma de mutualisation 2026-2028
- Livret synthétique

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	48	10	58	32

Pour : 58	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

PICARD Christian, POINT Jean-Luc, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Approbation du schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres (annexes)

Annexe(s) :

- Schéma de mutualisation 2026-2028

- Livret synthétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39-1 ;

Considérant les avis rendus par les communes suivantes : Alloinay, Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chenay, Chérigné, Chey, Clussais-La-Pommeraie, Ensigné, Exoudun, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Fontivillé, La Chapelle-Pouilloux, Les Fosses, Lorigné, Loubigné, Loubillé, Lusseray, Mairé-L'Evescault, Maisonnay, Marcillé, Paizay-Le-Chapt, Périgné, Prailles-La-Couarde, Rom, Saint-Coutant, Saint-Romans-Lès-Melle, Sainte-Soline, Saint-Vincent-La-Châtre, Secondigné-sur-Belle, Séligné, Valdelaume, Vançais, Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villemain, Villiers-sur-Chizé ;

Les actions de mutualisation entre collectivités territoriales, fortement développées depuis la réforme territoriale de 2010, permettent de renforcer l'action publique locale en favorisant les mises en commun de moyens, d'équipements, de matériels ou de personnels.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont déjà été lancées entre la communauté de communes et ses communes membres :

- La mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- La création du service commun CIAS/ Mellois en Poitou
- La création d'un service commun France Service/CCAS Chef-Boutonne
- La mutualisation de l'ingénierie du dispositif « Petites villes de demain »
- Le service mutualisé des archives
- La convention cadre pour l'entretien des sites communautaires
- La création d'une Direction des Systèmes d'Informations territoriale

Ainsi, afin de faire de la mutualisation un véritable levier de développement pour le territoire, il convient d'approuver un document regroupant ses actions et permettant d'identifier les orientations, les objectifs et les modalités de mises en œuvre des actions de mutualisations identifiées. Ce document est le schéma de mutualisation 2026-2028 pour Mellois en Poitou.

Le schéma de mutualisation est un rapport d'orientation adopté par le conseil communautaire sur avis des communes membres. Il est initié par la Communauté de Communes pour présenter le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre une Communauté de Communes et ses communes membres ou entre les communes membres entre elles.

La construction du schéma de mutualisation s'est appuyée sur deux postulats :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

- Un périmètre intégrant à la fois la mutualisation ascendante, descendante : communauté de communes vers les communes et communes vers la communauté de communes mais aussi la mutualisation horizontale : les mutualisations possibles entre communes

- Sur la base de volontariat des communes

Des réunions organisées en bassins de vie en janvier février 2025 ont permis de mettre en avant les besoins et attentes des communes.

Un comité technique composés de techniciens des communes et un comité de pilotage composé d'élus volontaires ont validé 14 actions proposées dans le schéma de mutualisation 2026-2028 regroupées dans les thématiques suivantes :

- Matériel partagé et Achat partagé : 4 actions
- Réalisation d'inventaires : 2 actions
- Partage d'expertise communauté de communes / communes : 5 actions
- Communication et animation du territoire : 1 action
- Ressources Humaines : 2 actions

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté en conférence des maires le 11 septembre 2025.

Il a ensuite été transmis par courriel à chaque commune le 12 septembre 2025, avec invitation à délibérer avant le 12 décembre 2025.

Au terme de cette consultation :

- 35 communes ont émis un avis favorable ;
- 4 communes ont émis un avis défavorable ;
- 19 communes n'ont pas délibéré.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT, l'absence de délibération vaut avis favorable.

En conséquence : 54 avis favorables sont réputés acquis, contre 4 avis défavorables.

- Les avis défavorables reçus sont les suivants :

- Alloinay et Aubigné : avis défavorables exprimés sans motivation particulière,
- Lorigné : Inquiétude sur un risque de concurrence avec des entreprises ou structures existantes, et absence perçue d'évaluation des moyens nécessaires et des économies attendues,
- Vernoux-sur-Boutonne : Crainte d'un nombre d'actions trop important, d'une charge administrative excessive et d'un retour insuffisant pour les communes, certaines actions étant déjà mutualisées par le biais de SIVOM.

- Un avis favorable assorti de remarques a également été reçu :

- Chey : Demande de simplifier les modalités de mise en œuvre des conventions communes/communes et communes/communauté de communes, et demande d'un listing clair des services référents pour faciliter les échanges.

Au regard de ces éléments, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le schéma de mutualisation 2026-2028 qui sera ensuite transmis à l'ensemble des 58 communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

- APPROUVER le schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres, tel que présenté en annexe.
- AUTORISER le président à notifier le schéma de mutualisation et la présente délibération aux 58 communes membres.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025